	Département éco-exemplaire
	Déplacements
Action 1 - Diminution de la consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre du TRANSBEAUCE	

Direction / service	DGAI / DTD
Pilote	Yopo NGUEYA
Partenaires externes	Déléataire Transbeauce
Niveau d'engagement	Lancement en 2012
Echéances	2016

Objectifs

- Diminuer la consommation par kilomètre de 5% d'ici 2016.
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 5% par kilomètre d'ici 2016.

Cibles

- Flotte de véhicule et chauffeurs du délégataire de service public Transbeauce
- Flotte de véhicule du Département
- Réseau de transport collectif

Contexte

Le réseau TRANSBEAUCE est le service public de transport interurbain de voyageurs du Conseil général, géré en délégation de service public. Sa consommation de carburant émet 14,5% des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité et impacte le budget du Conseil général à hauteur d'un million d'euros, payé au délégataire dans le cadre de la contribution forfaitaire globale de 14 000 000 € (indexation mensuelle sur l'indice des prix du carburant).

Description

Il s'agit de continuer à optimiser le réseau, de sélectionner le délégataire de la période 2013 à 2019 selon des critères concourant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de carburant, de renouveler le parc de véhicules et d'engager une réflexion sur le choix du carburant.

Actuellement les trois quarts du parc d'autocars appartiennent au Conseil général, avec des véhicules normé d'Euro 0 à Euro V. La flotte actuelle de 217 autocars est âgée, avec un âge moyen du parc de 18-19 ans, qui devrait évoluer vers un âge de 10 (lignes structurantes) à 15 ans (lignes scolaires) d'ici 2015.

La délégation de service public est en cours de renouvellement pour la période allant de 2013 à 2019 inclus.

Calendrier

2012 : Choix du délégataire pour le service Transbeauce

2012-2016 : **Délégation de service public**

- Renouvellement de 15 à 20 autocars/an, éco-conduite, équipements spécifiques aux émissions de GES

Conseil général


- Optimisation du réseau

2014-2016 : **Conseil général**

- renouvellement des cars, réflexion sur le choix de carburant

Indicateur de réalisation	Nombre de chauffeurs formés à l'éco-conduite Nombre de cars remplacés Nombre de cars équipés pour réduire les GES
Indicateur d'impact	Consommation globale de carburant et % de réduction des émissions de GES Consommation par véhicule et par kilomètre

Elu référent	M. MALLET, Président de la 4 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 1 - Eure-et-Loir, territoire connecté	
Politique 4 - Faciliter les mobilités internes du territoire en développant l'intermodalité	
<i>Développement de l'intermodalité et des modes de transports alternatifs</i>	

	Département éco-exemplaire
	Déplacements
Action 2 - Réalisation et mise en œuvre d'un guide de prescriptions environnementales et énergétiques	

Direction / service	DGAI / DMO
Pilote	Denis SAUTEREY
Partenaires externes	SPRIR (syndicat de l'industrie routière)
Niveau d'engagement	Lancement en 2012
Echéances	2016

Objectifs

- Réaliser le guide de prescriptions environnementales et énergétiques et initier sa diffusion en 2012
- Mobiliser les acteurs pour sa mise en œuvre de 2012 à 2016.

Cibles

- Agents des services routiers du Conseil général
- Maîtres d'œuvre intervenant pour les collectivités, entreprises de travaux publics

Contexte

Le Conseil général gère 7600 km de routes départementales. La voirie est le premier poste en émissions de gaz à effet de serre, elle représente 21,8% des émissions du Bilan carbone. La mise en œuvre du guide devrait générer des réductions d'émissions de gaz à effet de serre, ainsi que des économies financières en lien avec la consommation de ressources et le transport de matériaux.

Cette action est incluse dans le schéma départemental des déplacements adopté le 20 juin 2011.

Description

Il s'agit de réaliser un guide de prescriptions environnementales et énergétiques concernant les projets routiers, tant au niveau de la conception que des techniques et produits pour la réalisation des travaux.

Cette action se décline notamment avec l'action 3 « optimisation des process et de l'usage des matériaux recyclés dans les chantiers routiers pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre ».

Elle fait l'objet d'une convention d'engagement volontaire avec le SPRIR, syndicat de l'industrie routière.

Calendrier


2012 : Réalisation du guide

2012 : Début de diffusion du guide

2012-2016 : Diffusion du guide et mobilisation des acteurs

Indicateur de réalisation	Adoption du guide Nombre de réunions du groupe de travail
Indicateur d'impact	% de projets appliquant les prescriptions du guide

Elu référent	M. LEBLOND, Président de la 3 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 1 - Eure-et-Loir, territoire connecté	
Politique 5 - Structurer et entretenir le premier réseau routier départemental de France <i>Améliorer la desserte des territoires</i>	

	Département éco-exemplaire
	Déplacements
Action 3 - Optimisation des process et de l'usage des matériaux recyclés dans les chantiers routiers pour diminuer les émissions de GES	

Direction / service	DGAI / DR
Pilote	Michel ROTAT
Partenaires externes	Profession de la route, Association des maires
Niveau d'engagement	Lancement préalable à 2012
Echéances	2016

Objectifs

- Recycler 100% des matériaux des chantiers routiers en 2016
- Introduire au moins 25% de matériaux recyclés dans les nouvelles infrastructures d'ici 2016
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre des chantiers routiers de 20% d'ici 2016

Cibles

- Agents des services routiers du Conseil général
- Laboratoires, bureaux d'étude, entreprises de travaux publics

Contexte

Le Conseil général gère 7600 km de routes départementales. La voirie est le premier poste en émissions de gaz à effet de serre, elle représente 21,8% des émissions du Bilan carbone.

L'entretien et l'aménagement des chaussées des routes départementales génèrent d'une part des déchets industriels lors de leur démolition, d'autre part utilisent du gisement de matériaux nobles et de l'énergie pour leur reconstruction.

La réutilisation des matériaux recyclés est un enjeu important et un secteur de progression important.

Cette action est incluse dans le schéma départemental des déplacements adopté le 20 juin 2011 et dans la convention d'engagement volontaire signée avec la profession de la route et l'Association des maires en 2010.

Description

Il s'agit de recycler les matériaux routiers et d'introduire des matériaux recyclés dans les chantiers routiers, en remplacement des matériaux nobles. Cela nécessite de mettre en place de critères environnementaux dans les marchés publics pour le stockage des matériaux et la réalisation des agrégats et de suivre la filière de retraitement et ses besoins.

Un travail transversal est nécessaire entre les acteurs de la réalisation des infrastructures : bureau d'étude, laboratoire, entreprise, services routiers.

Cette action met en œuvre le guide de prescriptions environnementales et énergétiques (action 2).


Calendrier

2012 : Mise en place de critères environnementaux dans les marchés publics.

2012-2016 : Travail transversal entre le bureau d'étude, les laboratoires, les entreprises, les services routiers

Indicateur de réalisation	% de matériaux des chantiers routiers recyclés % de matériaux recyclés introduits dans les nouvelles infrastructures
Indicateur d'impact	% de réduction de GES liée aux chantiers routiers

Elu référent	M. LEBLOND, Président de la 3 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 1 - Eure-et-Loir, territoire connecté	
Politique 5 - Structurer et entretenir le premier réseau routier départemental de France <i>Améliorer la desserte des territoires</i>	

	Département éco-exemplaire
	Déplacements
Action 4 - Mise en œuvre du Plan de déplacements du Conseil général	

Direction / service	DGAI / DTD
Pilote	Emilie LEFORT
Partenaires externes	
Niveau d'engagement	En cours depuis 2011 (PDA adopté le 20/06/2011)
Echéances	2016

Objectifs

- Réduire de 15% la consommation de carburant des véhicules du pool
- Diminuer de 15% les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents (domicile travail et déplacements professionnels)

Cibles

- Agents
- Visiteurs (usagers et partenaires se déplaçant sur les sites du Conseil général).

Contexte

Le Conseil général emploie près de 2000 agents. Les déplacements domicile travail et l'utilisation de la flotte de véhicules génèrent 13% des émissions de gaz à effet de serre du Conseil général.

Le Plan de déplacement de l'administration a été élaboré en 2010 – 2011 et inclut dans le schéma départemental des déplacements adopté le 20 juin 2011.

Description

Il s'agit de favoriser l'usage de modes de transports alternatifs à la voiture de manière sécurisée, faciliter l'accès des sites du Conseil général, mettre en valeur l'action du Conseil général en matière de comportement de déplacements respectueux de l'environnement.

Le programme d'actions a été défini selon un diagnostic initial réalisé en 2010, décliné en 3 principales orientations stratégiques :


1. Faciliter les déplacements domicile-travail en modes alternatifs à la voiture individuelle.
2. Faciliter l'alternative pour les déplacements professionnels et la pause déjeuner
3. Améliorer les déplacements et non déplacements des visiteurs

Calendrier

2012-2016 : Lancement progressif des actions et bilan annuel afin de réorienter si besoin les priorités.

Indicateur de réalisation	Places de covoiturage créées Places de stationnement vélo créées Nombre d'agents formés à l'écoconduite Nombre de vélos de service Nombre d'inscrits à la communauté interne covoiturage Evolution des remboursements de transports
Indicateur d'impact	% de réduction de consommation de carburant pour la flotte de véhicules % de réduction de GES liée aux déplacements des agents

Elu référent	M. MALLET, Président de la 4 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 5 - Eure-et-Loir, collectivité mobilisée	
Politique 28 - Faciliter le fonctionnement de nos services en puisant dans l'innovation publique et le dialogue interne <i>Promouvoir une démarche d'éco-exemplarité au sein de la collectivité</i>	

	Département éco-exemplaire
	Bâtiments
Action 5 - Développement de l'emploi d'éco-matériaux ou matériaux recyclés dans les bâtiments	

Direction / service	DGAI / DP
Pilote	Jean-François LHOMME
Partenaires externes	Régions voisines, Parc naturel régional du Perche
Niveau d'engagement	Lancement en 2013
Echéances	2016

Objectifs

- Intégrer 10% en m² d'éco-matériaux ou matériaux recyclés dans les constructions ou réhabilitations à partir de 2014, sous réserve de normalisation
- Diminuer de 3% les émissions de gaz à effet de serre liées à l'immobilisation des bâtiments rénovés entre 2014 et 2016.

Cibles

- Bâtiments du Conseil général.

Contexte

Le Conseil général gère plus de 350 000 m² de bâtiments. Des matériaux judicieusement produits peuvent limiter leur impact environnemental. Leur mobilisation dans l'habitat s'inscrit dans une démarche de prise en compte de l'environnement de manière globale. L'utilisation de ces matériaux permet aussi de réduire l'impact écologique des activités humaines en relocalisant les savoir-faire et les emplois (utilisation du chanvre en partenariat avec la filière du chanvre du PNRP par exemple).

Description


Il s'agit de construire ou rénover avec des matériaux à faible impact environnemental ou recyclables, issus de ressources renouvelables et locales, et dont les modes de production sont peu coûteux en énergie. Cette action est marginale vis-à-vis des émissions en gaz à effet de serre de la collectivité au regard de l'ensemble du patrimoine immobilier, mais joue un rôle de démonstrateur vis-à-vis des acteurs du territoire et de facilitateur pour l'émergence de filière locale.

Calendrier

2013 : Etat des lieux de la filière
 2014-2016 : Insertion de clauses types dans les marchés publics

Indicateur de réalisation	% de m ² construits ou rénovés avec des éco-matériaux
Indicateur d'impact	% de réduction de GES sur les bâtiments rénovés

Elu référent	M. LAMIRAULT, Président de la 1 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 5 - Eure-et-Loir, collectivité mobilisée	
Politique 28 - Faciliter le fonctionnement de nos services en puisant dans l'innovation publique et le dialogue interne	
<i>Promouvoir une démarche d'éco-exemplarité au sein de la collectivité</i>	

	Département éco-exemplaire
	<u>Bâtiments</u>
Action 6 - Réduction de la demande en énergie de quelques bâtiments pouvant faire office de démonstrateur pour les acteurs du territoire	

Direction / service	DGAI / DP
Pilote	Jean-François LHOMME
Partenaires externes	
Niveau d'engagement	En attente de l'audit thermique 2014
Echéances	2016

Objectifs

- Réduire d'au moins 40% les consommations d'énergie d'ici 2016
- Réduire d'au moins 50% les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments rénovés thermiquement d'ici 2016

Cibles

- Bâtiments du Conseil général.

Contexte

Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie consommée par le patrimoine immobilier représentent 19% des émissions de la collectivité. La consommation moyenne est de 115 kWh / m², pour un coût global de 3 500 000 €.

Description


Il s'agit d'engager un plan pluriannuel de rénovation des surfaces les plus consommatrices en énergie, à partir de la campagne de diagnostic des performances énergétiques des bâtiments lancée en 2012.

Calendrier

- 2012 : Réalisation des diagnostics de performance énergétique des bâtiments
- 2013 : Identification des opportunités au sein du patrimoine immobilier du département
- 2014-2015 : Lancement des études de maîtrise de l'énergie.
- 2015-2016 : Mise en œuvre des travaux de maîtrise de l'énergie

Indicateur de réalisation	% de diagnostics de performance énergétique réalisés % de surfaces rénovées
Indicateur d'impact	% de réduction de GES sur les bâtiments rénovés % de réduction de la consommation d'énergie

Elu référent	M. LAMIRAULT, Président de la 1 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 5 - Eure-et-Loir, collectivité mobilisée	
Politique 28 - Faciliter le fonctionnement de nos services en puisant dans l'innovation publique et le dialogue interne <i>Promouvoir une démarche d'éco-exemplarité au sein de la collectivité</i>	

	Département éco-exemplaire
	Bâtiments
Action 7 - Equipement en énergies renouvelables de quelques bâtiments pouvant faire office de démonstrateur pour les acteurs du territoire	

Direction / service	DGAI / DP
Pilote	Jean-François LHOMME
Partenaires externes	
Niveau d'engagement	Lancement en 2013
Echéances	2016

Objectifs

- Equiper en énergie renouvelable les bâtiments identifiés à hauteur de 50% de leur consommation d'énergie et produire 2% de notre consommation d'énergie en énergie renouvelable, soit 832 MWh

Cibles

- Bâtiments du Conseil général.

Contexte

Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie consommée par le patrimoine immobilier représentent 19% des émissions de la collectivité. La consommation moyenne est de 115 kWh / m², pour un coût global de 3 500 000 €.

Description


Il s'agit de diminuer la vulnérabilité économique de la collectivité, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de valoriser les différentes techniques de production d'énergies renouvelables auprès des acteurs du territoire en équipant différents bâtiments en énergie renouvelable

Calendrier

2013 : Identification des opportunités au sein du patrimoine immobilier du département
 2014-2015 : Lancement des études.
 2015-2016 : Mise en œuvre des travaux

Indicateur de réalisation	% de consommation fournie en énergie renouvelable dans les bâtiments identifiés
Indicateur d'impact	% de notre consommation issue d'énergie renouvelable

Elu référent	M. LAMIRAULT, Président de la 1 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 5 - Eure-et-Loir, collectivité mobilisée	
Politique 28 - Faciliter le fonctionnement de nos services en puisant dans l'innovation publique et le dialogue interne <i>Promouvoir une démarche d'éco-exemplarité au sein de la collectivité</i>	

	Département éco-exemplaire
	Achats
Action 8 – Utilisation de la commande publique comme levier de l'efficacité énergétique	

Direction / service	DGS / DCP
Pilote	Michèle BOUCHER – Emilie RUSSEIL
Partenaires externes	
Niveau d'engagement	Lancement en 2012
Echéances	2016

Objectifs

- Marchés publics avec des critères relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à la consommation d'énergie

Cibles

- Matériaux de voirie et process routiers.
- Fournitures de bureaux et d'entretien (ménage)
- Matériel électrique
- Matériaux de construction de logement et équipements

Contexte

Les achats impactent l'ensemble des postes émissifs en gaz à effet de serre par le choix d'outils plus ou moins énergivores, de matériaux et produits plus ou moins émissifs en gaz à effet de serre.

En septembre 2008, le Conseil général a mis en place un comité de pilotage « marchés publics ». Celui-ci doit notamment définir et mettre en œuvre des objectifs de développement durable.

Description

Il s'agit d'intégrer dans les marchés publics des critères de jugement des offres et des conditions d'exécution afin de garantir un achat durable, peu énergivore et peu émetteur en gaz à effet de serre. Cette action vise dans un premier temps les chantiers routiers, le patrimoine bâti et les fournitures de papier, produits d'entretien et encre pour l'impression.


Calendrier

2012 : Intégration de critères de jugement des offres et des conditions d'exécution afin de garantir un achat durable

2012-2016 : Rédaction des cahiers de charges avec les clauses adaptées et sélection des entreprises

Indicateur de réalisation	Nombre de marchés lancés avec des critères énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre
Indicateur d'impact	Cette action a des effets indirects sur les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, qui seront visibles dans les objectifs relatifs aux émissions des chantiers routiers et au patrimoine bâti.

Elu référent	
Politique publique visée	
Axe 5 - Eure-et-Loir, collectivité mobilisée	
Politique 28 - Faciliter le fonctionnement de nos services en puisant dans l'innovation publique et le dialogue interne <i>Mobiliser et optimiser les ressources</i>	

	Département éco-exemplaire
	Achats
Action 9 – Redéfinir et renégocier les contrats de fourniture d'énergie en intégrant une proportion d'énergie renouvelable	

Direction / service	DGAI / DP
Pilote	Jean-François LHOMME
Partenaires externes	Etablissement public local d'enseignement (EPL), Inspection académique...
Niveau d'engagement	Lancement en 2014
Echéances	2016

Objectifs

- Intégrer 10% d'énergie renouvelable dans la fourniture d'électricité.

Cibles

- Contrats de fournitures d'énergie

Contexte

Les besoins croissants en énergie au niveau mondial créent des tensions sur les marchés de fourniture.

En période de transition écologique, énergétique, de diminution de GES et d'ouverture progressive des marchés à la concurrence, la collectivité doit trouver l'équilibre stratégique entre l'intérêt économique, la sécurité d'approvisionnement, la dépendance aux fluctuations et la volonté de diminuer l'impact écologique de ses achats.

Description

Il s'agit d'intégrer dans les marchés publics des critères de jugement des offres et des conditions d'exécution afin de garantir un achat durable, peu énergivore et peu émetteur en gaz à effet de serre

Calendrier


2012 : Recensement de l'ensemble des points de livraison en sollicitant le service logistique, les EPLE et les différents fournisseurs

2012-2013 : Analyse performancielle des contrats par rapport aux besoins avec l'aide d'un AMO

2014 : Montage d'un groupement de commande d'énergie et contractualisation

Indicateur de réalisation	Analyse des contrats Nombre de contrats revus Nombre d'adhérents aux groupements de commande
Indicateur d'impact	Selon le scénario retenu d'ici 2014, % d'achat d'énergie renouvelable ou décarbonée

Elu référent	M. LAMIRAULT, Président de la 1 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 5 - Eure-et-Loir, collectivité mobilisée	
Politique 28 - Faciliter le fonctionnement de nos services en puisant dans l'innovation publique et le dialogue interne <i>Mobiliser et optimiser les ressources</i>	

	Actions territoriales
	<u>Agriculture</u>
Action 10 – Valorisation des circuits courts et produits locaux en restauration collective – <u>mise à jour en 2014</u>	

Direction / service	DGAT / DPT / SADEP
Pilote	Christophe BOYER et Mylène DUVAL, en lien avec JR TURLIN
Partenaires externes	Etablissements de restauration collective, Chambre d'agriculture, producteurs, transformateurs, IUT Chartres (logistique)
Niveau d'engagement	Lancement en 2013
Echéances	2016

Objectifs

- Diminuer de 5% les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des établissements de restauration collective d'ici 2016.
- Augmenter la valeur ajoutée et favoriser la diversification de l'agriculture eurélienne.
- Permettre aux établissements de restauration collective de respecter les engagements du Grenelle de l'environnement.

Cibles

- Personnel et convives des établissements.
- Producteurs et transformateurs locaux.

Contexte

L'agriculture eurélienne spécialisée dans la production céréalière est très largement tournée vers l'exportation et reste très dépendante de la fluctuation des cours.

Le Grenelle de l'environnement et la loi de modernisation agricole fixent l'objectif d'introduction de 20% de produits locaux et/ou biologique en restauration collective.

L'organisation et la structuration de filières de production locale pour alimenter la restauration collective devrait permettre, en augmentant la valeur ajoutée, d'améliorer la valorisation de la production agricole locale et de répondre aux obligations de la restauration collective.


Description et calendrier

L'action comprend un important travail de terrain et d'animation auprès des producteurs et des établissements qui sera mené sur l'ensemble du projet par le Conseil général et la Chambre d'agriculture

- 2013-2014 - Phase 1 : élaboration d'un programme de travail et définition de scénarios envisageables, sur base de l'analyse des retours d'expérience, de visites d'installations, d'une analyse du territoire, et de la définition d'une zone test.
- 2014 - Phase 2 : mise en œuvre d'une étape d'amorçage à partir d'une zone test. L'objectif est de montrer les possibilités de collaboration entre les établissements de restauration collective et les producteurs locaux en prenant en compte les aspects liés à la commande publique.
 - Identification et qualification des établissements de restauration et des producteurs ;
 - Lancement de la phase d'amorçage ;
 - Définition de scénarios concernant les aspects logistiques et de mise en relation producteurs/acheteurs.
- 2015 - Phase 3 : Déploiement progressif du dispositif et évolution vers une organisation départementale, avec une logistique opérationnelle.

Indicateur de réalisation	- Nombre d'établissements de restauration collective participant à la démarche départementale ; - Nombre de producteurs participant à la démarche ; - % de matières premières issues de l'agriculture biologique ou de circuits courts (en coût)
Indicateur d'impact	% ou quantité d'émissions de gaz à effet de serre évitées

Elu référent	M. MANCEAU, Président de la 8 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 3 - Eure-et-Loir, territoire d'opportunité	
Politique 17 - Faire de l'innovation le moteur de l'attractivité et de la compétitivité de l'Eure-et-Loir	
<i>Accroître par l'innovation la performance économique et environnementale de l'agriculture et sa diversification</i>	

	Département éco-exemplaire
	<u>Sensibilisation et mobilisation</u>
Action 11 – Exploitation des indicateurs énergétiques	

Direction / service	DGAI / DP
Pilote	Jean-François LHOMME
Partenaires externes	Bureau d'études, EDF, GDF...
Niveau d'engagement	Lancement en 2013
Echéances	2016

Objectifs

- Achever le tableau de bord d'ici 2014, et l'exploiter au fur et à mesure de son avancement

Cibles

- Personnel et fournisseurs d'énergie

Contexte

Dans le cadre de la déclinaison locale des accords de Kyoto, l'objectif de réduction des gaz à effet de serre fixé par GRENELLE 1, conduit le Conseil général d'Eure et Loir à agir sur l'énergie consommée par ses bâtiments. Ainsi, la collecte de l'ensemble des indicateurs de consommation disponibles, constituera un outil de connaissance et de gestion pour agir auprès des usagers, des sociétés de maintenance et amener les consommations au seuil souhaité.

Description


Il s'agit de doter le Conseil général d'un tableau de bord permettant de suivre et évaluer ses consommations d'énergie, véritable outil d'aide à la décision. Il permettra d'agir auprès des usagers, des sociétés de maintenance et d'amener les consommations au seuil décidé après réception des diagnostics de performance énergétique.

Calendrier

2012 : Recensement des indicateurs existants
 2013-2014 : Complément des données par instrumentation et collecte
 2013-2014 : Analyse et définition d'une stratégie

Indicateur de réalisation	Mise en place d'un tableau de bord Définition d'une stratégie
Indicateur d'impact	

Elu référent	M. LAMIRAULT, Président de la 1 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 5 - Eure-et-Loir, collectivité mobilisée	
Politique 28 - Faciliter le fonctionnement de nos services en puisant dans l'innovation publique et le dialogue interne <i>Mobiliser et optimiser les ressources</i>	

	Département éco-exemplaire
	<u>Sensibilisation et mobilisation</u>
Action 12 - Modification des comportements des agents pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (hors déplacements) – <i>mise à jour 2014</i>	

Direction / service	DGAT / DPT, DGS / DRH
Pilote	Fabienne FIGEAC, Sabrina MORIZUR
Partenaires externes	
Niveau d'engagement	Lancement en 2012
Echéances	2016

Objectifs

- Réduire d'au moins 10% les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le patrimoine bâti (hors collèges) d'ici 2016

Cibles

- Bâtiments du Conseil général.

Contexte

Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie consommée par le patrimoine immobilier représentent 19% des émissions de la collectivité. La consommation moyenne est de 115 kWh / m², pour un coût global de 3 500 000 € (cf. Bilan des émissions de GES (BEGES) de 2009).

Description

En matière d'économie d'énergie et de diminution des émissions de gaz à effet de serre, l'adoption de comportements adaptés est essentielle. Cette action vise donc à réduire la consommation d'énergie préalablement à la mise en œuvre de travaux lourds, mais aussi à optimiser l'investissement réalisé (travaux de rénovation ou d'acquisition de matériel plus performant et plus économe). Elle sensibilise et donne des outils aux agents pour diminuer les consommations d'énergie (chauffage et électricité) et les émissions de gaz à effet de serre.

Calendrier :

2012-2016 :

- Réalisation, diffusion et mise en ligne d'une plaquette sur les économies d'énergie (2012).
- Participation d'agents volontaires (36) aux Défis « Famille à énergie positive ».
- Sensibilisation et information au Carrefour des savoir-faire (2012, 2014), valorisation des actions menées sur le patrimoine, la logistique et les systèmes d'information.
- Articles dans la lettre interne, le panorama de presse.
- Présentations et échanges en séminaires, réunions de services...

2013

- Pose de boîtiers d'effacement diffus sur 5 sites.
- Optimisation des températures de chauffage sur certains sites (-1°C).

2014 :


- Organisation de conférence-débat pour les agents sur la lutte contre le changement climatique menée par le CG et les agents.
- Début de rationalisation de l'usage des bâtiments et des surfaces chauffées, regroupement de services.
- Flash Info éco-exemplarié trimestriel (énergie, mobilité et déchets).

2015 :

- Communication sur le BEGES et les consommations d'énergie (réalisation du BEGES 2013 en 2014).

Indicateur de réalisation	Nb d'actions mises en place. Nb de sites équipés d'outils de régulation des consommations.
Indicateur d'impact	Suivi de la consommation électrique et énergétique des bâtiments.

Elu référent	M. LAMIRAULT, Président de la 1 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 5 - Eure-et-Loir, collectivité mobilisée	
Politique 28 - Faciliter le fonctionnement de nos services en puisant dans l'innovation publique et le dialogue interne	
<i>Promouvoir une démarche d'éco-exemplarité au sein de la collectivité</i>	

	Département éco-exemplaire
	<u>Sensibilisation et mobilisation</u>
Action 13 – Améliorer les usages pour diminuer la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre dans les collèges	

Direction / service	DGAC / SE et DGAI / DP
Pilote	Jean-Rodolphe TURLIN – Jean-François LHOMME
Partenaires externes	Etablissement public local d'enseignement (EPL), Inspection académique
Niveau d'engagement	Lancement en 2013
Echéances	2016

Objectifs

- Diminuer de 10% la consommation globale d'énergie dans les collèges d'ici 2016

Cibles

- Collégiens
- Enseignants
- Agents des collèges

Contexte

Les établissements scolaires représentent plus de la moitié du parc de bâtiment de la collectivité. Ils consomment près de 75 % de l'énergie totale absorbée, pour une ouverture au public de 175 jours par ans.

Leur autonomie de gestion, prévue par les textes, ne permet pas au Département de suivre et contrôler leurs dépenses énergétiques de façon optimale.

Les expériences menées par certains établissements (Epernon, Senonches, ...) mettent en évidence la faisabilité d'un travail visant à permettre une diminution des consommations énergétique en agissant sur les usages et comportements.

Description

Il s'agit d'agir sur les usages et comportements des collégiens, professeurs et agents des collèges en communiquant sur les enjeux, formant aux bonnes pratiques, et instaurant une émulation entre les différents établissements par la distribution de récompenses et mises à l'honneur.

Calendrier


2012 : Recensement des actions mises en œuvre dans les collèges précurseurs

2012-2013 : Analyse et définition d'une stratégie

2013-2014 : Mise en œuvre de la communication, de formation aux bonnes pratiques et des premières récompenses

Indicateur de réalisation	Définition d'une stratégie
Indicateur d'impact	% de réduction de consommation d'énergie

Elu référent	M. SOURISSEAU, Président de la 6 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 4 - Eure-et-Loir, territoire de vitalité	
Politique 22 - Conforter et développer une politique éducative départementale <i>Donner aux collégiens des équipements adaptés (bâtiments, informatique... sectorisation)</i>	

	Actions territoriales
	<u>Logement - Bâtiment</u>
Action 14 - Valorisation de sites démonstrateurs en matière d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie	

Direction / service	DGAI / DP et DGAT / DPT
Pilote	Jean-François LHOMME - Fabienne FIGEAC
Partenaires externes	Chambre de métiers et de l'artisanat, professionnels au cas par cas
Niveau d'engagement	En attente
Echéances	2016

Objectifs

- Effets indirects

Cibles

- Tissu local (collectivités, entreprises, artisans, grand public).

Contexte

Le développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments et logements nécessite d'informer et de convaincre le tissu local.

Description

Il s'agit de valoriser un ou plusieurs sites du Conseil général où des travaux liés à l'efficacité énergétique ou à la réduction de gaz à effet de serre sont réalisés.

Les sites ciblés seront amenés à accueillir du public, à faire l'objet de documents pédagogiques, à générer des échanges avec d'autres maîtres d'ouvrage et des professionnels du bâtiment.

Calendrier :

2013-2016


Repérage des travaux valorisables sur des sites ayant la capacité de devenir site démonstrateur

Analyse des travaux et des résultats attendus, rédaction d'une fiche de démonstration,

Organisation de visites, conférences, rédaction d'articles et promotion dans les médias

Indicateur de réalisation	Nombre d'événements (visites, conférences...) Nombre d'apparition dans les médias
Indicateur d'impact	Nombre de participants aux événements

Elu référent	M. LAMIRAULT, Président de la 1 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 3 - Eure-et-Loir, territoire d'opportunités.	
Politique 17 - Faire de l'innovation le moteur de l'attractivité et de la compétitivité économique de l'Eure-et-Loir <i>Faire de l'Eure-et-Loir un département à énergie positive (éolien, photovoltaïque, biomasse)</i>	

	Actions territoriales
	Logement - Bâtiment
Action 15 – Promotion de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables auprès des propriétaires – mise à jour 2014	

Direction / service	DGAT / DAE
Pilote	Adeline OLLIVIER
Partenaires externes	Conseil régional du Centre, Europe, Caisse des dépôts et consignations
Niveau d'engagement	Lancement en 2012
Echéances	2016

Objectifs

- Pour 2017, avoir soutenu une opération exemplaire de rénovation énergétique par bailleur public sous tutelle du Département : utilisation d'éco-matériaux, d'énergies renouvelables, ...
- A partir de 2015, intégrer des critères de performance énergétique dans le dispositif des garanties d'emprunt via les futures conventions avec les bailleurs : moduler le pourcentage des garanties en fonction de la performance énergétique,
- Encourager les bailleurs publics à réserver du foncier accessible et lisible depuis la voie publique pour permettre l'installation future de bornes de recharge électrique. Ces réservations foncières se feront dans chacune des opérations bénéficiant d'un effet vitrine et d'une localisation propice. Objectif : 25 réservations foncières d'ici 2017 dans la prolongation de l'opération engagée par le SDE et la RSEIPC,
- Encourager les bailleurs à développer leur parc de véhicules électriques.

Cibles

- Organismes HLM

Contexte

Le Conseil général a adopté sa politique départementale de l'habitat le 14 novembre 2011. Elle comprend notamment un axe sur la rénovation du parc de logements visant à favoriser la rénovation du parc privé et encourager la rénovation du parc social.

Les logements construits avant 1975, deux fois plus émissifs que les plus récents, sont un peu plus nombreux en région Centre que dans les autres régions (59 % contre 57 %). De plus, les logements individuels, qui émettent davantage de CO2 que les collectifs, sont plus nombreux en région Centre que dans les autres régions françaises (72 % contre 63 %). Parmi ceux-ci, les logements individuels qui utilisent le fioul ne représentent que 12 % du parc, mais génèrent plus de 25 % des émissions de CO2 des logements de la région Centre.

Description

Il s'agit de :

- favoriser la maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables auprès des organismes HLM, que ce soit dans le parc ancien ou dans les opérations de construction,
- faire des bailleurs un des acteurs du développement de l'usage des véhicules électriques.


Calendrier

2012 et 2015 : validation et mise en œuvre des conventions bisannuelles avec les organismes HLM.

2014-2016 : intervention auprès des bailleurs pour la mise en œuvre des actions.

Indicateur de réalisation	Nombre de garanties d'emprunt attribuées. Nombre de logements sociaux rénovés avec utilisation d'éco-matériaux. Nombre d'emplacements réservés pour l'installation de bornes électriques. Nbre de véhicules électriques achetés par les bailleurs.
Indicateur d'impact	Gain en kWh/m ² /an fourni par les organismes HLM

Elu référent	M. LEMARE, Président de la 2 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 4 - Eure-et-Loir, territoire de vitalité	
Politique 19 - Faire de notre politique du logement l'un des leviers des solidarités entre les Hommes et les territoires <i>Rénover le parc existant public et privé</i>	

	Actions territoriales
	<u>Logement - Bâtiment</u>
Action 16 – Mise en œuvre du contrat local d'engagement contre la précarité énergétique en Eure-et-Loir	

Direction / service	DGAT / DAE
Pilote	Adeline OLLIVIER
Partenaires externes	Etat, ANAH, EDF (obligé référent pour l'Eure-et-Loir), CARSAT, MSA, SACIEL - PROCIVIS, CAF, Chartres Métropole, Dreux agglomération, CC du Bonnevalais, CC des Trois Rivières, CC de l'orée du Perche et du Perche Senonchois, Habitat et Développement, Urbanis
Niveau d'engagement	Lancement en 2011
Echéances	2016

Objectifs

- S'approcher au plus près de l'objectif final départemental de 2177 logements traités d'ici 2017.

Cibles

- Euréliens en situation de précarité énergétique

Contexte

Le Conseil général a adopté sa politique départementale de l'habitat le 14 novembre 2011.

La déclinaison locale et opérationnelle du programme national «Habiter mieux» a été signée le 29 juillet 2011 et permet de mobiliser des aides financières pour aider les propriétaires occupants modestes à réaliser des travaux d'économie d'énergie afin d'atteindre au moins 25 % de gain énergétique. C'est le Contrat local d'engagement contre la précarité énergétique.

Description


Il s'agit de réaliser le repérage des ménages pouvant bénéficier du dispositif sur la base de signalements effectués par les travailleurs sociaux, ainsi que par le repérage de situations présentées dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Copilote du dispositif avec la délégation locale de l'ANAH, le Conseil général bénéficie par cette action d'un levier supplémentaire d'intervention préventive par rapport à des situations de fragilité des familles amenées à s'aggraver par la hausse prévisible des prix de l'énergie.

Calendrier

- 2011-2016 : Mise en place du dispositif de repérage, d'information et de communication
- 2012 : Mise en place du mécanisme de valorisation des certificats d'économies d'énergie

Indicateur de réalisation	Nombre de ménages repérés par les travailleurs sociaux du Conseil général Nombre d'actions d'animation et communication
Indicateur d'impact	Gain en kWh/m ² /an

Elu référent	M. LEMARE, Président de la 2 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 4 - Eure-et-Loir, territoire de vitalité	
Politique 19 - Faire de notre politique du logement l'un des leviers des solidarités entre les Hommes et les territoires <i>Rénover le parc existant public et privé</i>	

	Actions territoriales
	Logement – Bâtiment
Action 17 – Etendre les ISIC et actions de groupe pour la lutte contre la précarité énergétique	

Direction / service	DGAS / DIS
Pilote	Laurent LEPINE et Anne-Françoise MARTIN
Partenaires externes	CCAS, EDF, GDF
Niveau d'engagement	Lancement en 2012
Echéances	2016

Objectifs

- Avoir 6 000 personnes ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de ces sessions, d'ici 2016

Cibles

- Euréliens en situation de précarité énergétique
- Euréliens ciblés par le service d'action sociale

Contexte

Le Conseil général a adopté sa politique départementale de l'habitat le 14 novembre 2011.

Un peu moins d'1/3 des émissions de gaz à effet de serre du territoire sont liées aux bâtiments (29%), principalement aux bâtiments résidentiels et aux besoins en chauffage.

Ces besoins énergétiques importants entraînent un risque avéré de précarité énergétique pour de nombreux euréliens. Un impact financier apparaît également pour le Conseil général avec l'attribution d'aides individuelles dans le cadre du FSL, en lien avec les factures énergétiques. Par ailleurs le manque d'isolation des bâtiments entraîne un risque pour la santé des habitants, autant en hiver qu'en été lors de températures extrêmes.

Description

Il s'agit d'organiser des sessions collectives d'information sur la maîtrise des énergies, les dispositifs d'aide et la gestion budgétaire à destination de personnes rencontrant des difficultés financières ou de gestion budgétaire, repérées par le service départemental d'action sociale. Le travail effectué lors des sessions permet de mettre en place des dispositifs d'aide tels que le Tarif spécial de solidarité ou le Tarif de première nécessité, et éviter le dépôt d'une aide financière immédiate auprès du département ou du FSL.


Calendrier

2011-2016 : Mise en place du dispositif de repérage, d'information et de communication

2012 : Mise en place du mécanisme de valorisation des certificats d'économies d'énergie

Indicateur de réalisation	Nombre de sessions tenues Nombre de personnes reçues Nombre d'ouverture de tarif spécial de solidarité ou tarif de première nécessité
Indicateur d'impact	Nombre de demande d'aide du FSL dans les 6 mois qui suivent une participation à une session

Elu référent	M. NICOLAS, Président de la 5 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 2 - Eure-et-Loir, territoire de solidarités	
Politique 9 - Soutenir les euréliens fragilisés	
<i>Intervenir en soutien des euréliens dans leur problématique d'accès ou de maintien évolutif en matière de logement</i>	

	Actions territoriales
	Déplacements
Action 18 - Développement de la pratique du covoiturage en Eure-et-Loir	

Direction / service	DGAI / DTD
Pilote	Emilie LEFORT
Partenaires externes	Porteurs de projets
Niveau d'engagement	Lancement en 2011
Echéances	2016

Objectifs

- Développer 20 aires de covoiturage d'ici 2016, s'ajoutant aux 7 aires existantes en 2012.
- Atteindre le chiffre de 500 abonnés actifs sur le site eurélien de covoiturage d'ici 2016.

Cibles

- Euréliens

Contexte

Le Conseil général a voté son Schéma départemental des déplacements le 14 novembre 2011 où il énonce ses objectifs en matière de mobilité des personnes et de transport des marchandises dans une perspective de 15 à 20 ans.

Plus de 40 000 euréliens travaillent en Ile-de France.

La région Centre compte 1,07 million d'actifs et d'étudiants, qui émettent 0,83 million de tonnes de CO2 en se rendant sur leur lieu de travail ou d'études.

La voiture est de loin le mode de transport le plus utilisé (78 % des déplacements) et l'un des plus émissifs.

Description


Il s'agit de réduire la part des déplacements motorisés en voiture individuelle (« autosolistes ») et développer le covoiturage via le réseau d'aires de covoiturage, le site Internet dédié et la communication.

Calendrier

- 2012 : Définition d'une politique départementale comprenant les conditions d'implication du Département
Implantation de 6 nouvelles aires de covoiturage
Etude pour développer le site covoiturage.eurelien.fr
- 2013 : Recherche de partenaires
Implantation de 5 nouvelles aires de covoiturage
Mise en place du nouveau site covoiturage.eurelien.fr, mise en place de communautés de covoiturage
- 2014-2016 : Développement des actions et mise en place de 5 aires de covoiturations / an en 2014 et 2015.

Indicateur de réalisation	Nombre d'aires de covoiturage labellisées Nombre de communautés créées
Indicateur d'impact	Nombre d'inscrits sur le site internet covoituarge.eurelien.fr Importance du stationnement sur les aires de covoiturage

Elu référent	M. MALLET, Président de la 4 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 1 - Eure-et-Loir, territoire connecté	
Politique 04 - Faciliter les mobilités internes du territoire en développant l'intermodalité	
<i>Développement l'intermodalité et des modes de transports alternatifs</i>	

	Actions territoriales
	<u>Déplacements</u>
Action 19 - Incitation aux Plans de déplacements d'administration, Plans de déplacements d'entreprises, Plans de déplacements inter-entreprises et Plan de déplacements d'établissements scolaires	

Direction / service	DGAI / DTD
Pilote	Emilie LEFORT
Partenaires externes	Autorités organisatrices de transport urbain (AOTU)
Niveau d'engagement	Lancement en 2012
Echéances	2016

Objectifs

- Avoir accompagné 10 Plans de déplacements d'ici 2016.

Cibles

- Administrations, entreprises, établissements scolaires.

Contexte

Le Conseil général a voté son Schéma départemental des déplacements le 14 novembre 2011.

Il se mobilise pour privilégier les modes de déplacements alternatifs, qui ont des conséquences positives sur la santé publique et la qualité de vie.

Description

Il s'agit de développer d'autres formes de mobilité que la voiture individuelle en agissant auprès des administrations, des entreprises, et des établissements scolaires (covoiturage, usage de l'offre TC améliorée, modes doux...).

L'apport du Conseil général peut consister en une participation financière aux porteurs de projet, un accompagnement technique et l'apport de moyens, la maîtrise d'ouvrage pour l'installation des aires de covoiturage.

Calendrier

2012 : Définition de l'implication du Département dans l'émergence et l'accompagnement des plans de déplacements.

Mise en place d'une méthodologie pour les établissements scolaires.

Définition d'un partenariat avec une AOTU pour les plans de déplacements d'entreprises.

Réflexion sur l'accompagnement financier dans le cadre des CDDI.


2013 : Expérimentation de 2 plans de déplacements d'établissements scolaires, 2 plans de déplacements d'entreprises.

2014 : Expérimentation de 2 plans de déplacements d'établissements scolaires, 2 plans de déplacements d'entreprises.

2015 : Expérimentation de 2 plans de déplacements d'établissements scolaires, 4 plans de déplacements d'entreprises.

Indicateur de réalisation	Nombre de plans de déplacements accompagnés Nombre d'établissements scolaires concernés Nombre de personnes concernées
Indicateur d'impact	

Elu référent	M. MALLET, Président de la 4 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 1 - Eure-et-Loir, territoire connecté	
Politique 04 - Faciliter les mobilités internes du territoire en développant l'intermodalité	
<i>Développement l'intermodalité et des modes de transports alternatifs</i>	

	Actions territoriales
	<u>Déplacements</u>
Action 20 - Création d'un Syndicat Mixte de Transports en Commun en Eure-et-Loir	

Direction / service	DGAI / DTD
Pilote	Emilie LEFORT
Partenaires externes	Autorités organisatrices de transport (AOT)
Niveau d'engagement	Lancement en 2012
Echéances	2016

Objectifs

- Etude de la création du Syndicat Mixte de Transports en Commun en 2013.

Cibles

- Autorités organisatrices de transport (AOT).

Contexte

Le Conseil général a voté son Schéma départemental des déplacements le 14 novembre 2011.

Il souhaite favoriser l'usage des modes de déplacements collectifs et alternatifs en facilitant les conditions d'accès et d'échanges entre les différents réseaux et systèmes existants et en intégrant dans ce processus les nouvelles formes de mobilité alternative.

Description

Il s'agit de favoriser, via un Syndicat Mixte de Transports en Commun, les déplacements collectifs et alternatifs en facilitant les conditions d'accès et d'échanges entre les différents réseaux et systèmes existants, et en y intégrant les nouvelles formes de mobilité alternative.

Cette action passe par des études de faisabilité et d'accompagnement à la création, et la mise à disposition de moyens (humains, locaux, matériels...).

Calendrier

2012-2013 : Etude de la création du Syndicat Mixte de Transports en Commun

Lancement de l'étude d'un système de billetterie

2013 : Création du SMTC.

Etude d'un système d'information voyageur unique.

Etude de la mise en place d'un service de transport à la demande unique


2014 : Mise en place d'un système de billetterie, d'un système d'information voyageur unique, d'un service de transport à la demande unique.

2015-2016 : Poursuite de la mise en place d'un système de billetterie.

Développement du système d'information voyageur unique et du service de transport à la demande unique.

Indicateur de réalisation	Création du Syndicat Mixte de Transports en Commun
Indicateur d'impact	Evolution du nombre de voyages sur les réseaux de transport

Elu référent	M. MALLET, Président de la 4 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 1 - Eure-et-Loir, territoire connecté	
Politique 04 - Faciliter les mobilités internes du territoire en développant l'intermodalité	
<i>Développement l'intermodalité et des modes de transports alternatifs</i>	

	Actions territoriales
	<u>Déplacements</u>
Action 21 – Développement de l'intermodalité autour des arrêts Transbeauce structurants	

Direction / service	DGAI / DTD
Pilote	Emilie LEFORT
Partenaires externes	Communes
Niveau d'engagement	Lancement en 2013
Echéances	2016

Objectifs

- Aménager au moins 10 aires prioritaires en matière d'intermodalité (études 2013-2014) d'ici 2016.

Cibles

- Communes.

Contexte

Le Conseil général a voté son Schéma départemental des déplacements le 14 novembre 2011.

Il souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements des Euréliens en voiture individuelle en augmentant l'attractivité des déplacements en transports par l'intermodalité.

Description

Il s'agit de favoriser l'intermodalité en lien avec le réseau Transbeauce en aménageant du stationnement vélo, des dépose-minute, des aires de covoiturage, et en communiquant.


Le Conseil général est maître d'ouvrage sur les routes départementales et subventionne les aménagements sur les autres voiries.

Calendrier

- 2013 : Etude d'aménagements de stationnement vélo sur les principaux arrêts du Transbeauce.
- 2014 : 1ers aménagements de stationnement vélo
Etude de stationnement dépose-minute et/ou covoiturage sur les arrêts Transbeauce le justifiant.
Etude pour le développement de l'information et des services sur les arrêts structurants.
- 2015 : Poursuite d'aménagements de stationnement vélo.
Expérimentation de stationnement dépose-minute et/ou covoiturage, expérimentation d'information et de services sur des arrêts structurants.
- 2016 : Poursuite d'aménagements de stationnement vélo.
Lancement de stationnement dépose-minute et/ou covoiturage, lancement d'information et de services sur des arrêts structurants.

Indicateur de réalisation	Nombre de points d'arrêts aménagés pour les vélos Nombre de cars équipés pour l'accueil des vélos Nombre de stationnement dépose-minute et covoiturage Aménagements d'arrêts en information/services
Indicateur d'impact	Nombre de vélos stationnés

Elu référent	M. MALLET, Président de la 4 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 1 - Eure-et-Loir, territoire connecté	
Politique 04 - Faciliter les mobilités internes du territoire en développant l'intermodalité	
<i>Développement l'intermodalité et des modes de transports alternatifs</i>	

	Actions territoriales
	<u>Déplacements</u>
Action 21 bis – Développement de la mobilité électrique Nouvelle action 2014	

Direction / service	DGAI / DTD
Pilote	Emilie LEFORT
Partenaires externes	SDE28, RSEIPC, Communes
Niveau d'engagement	Lancement en 2014
Echéances	2019

Objectifs

- 12000 véhicules électriques circulant en Eure-et-Loir d'ici 2020 (cf. objectif du Livre vert sur le climat et l'énergie à l'horizon 2030).

Cibles

- Communes ; Euréliens ; Usagers des services du Conseil général

Contexte

Le Conseil général souhaite compléter et renforcer le programme de développement de la mobilité électrique mis en place par le SDE28 et la RSEIPC : déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques, aide aux collectivités pour l'achat de caissons de recharge (400 € d'aide sur 700€ d'investissement).

Description

1. Faire un dossier de communication spécifique sur la mobilité électrique dans l'Eurélien magazine et sur le site eurelien.fr. Dossier de vulgarisation sur les atouts et ce qu'il faut savoir avant d'acquérir un véhicule électrique.
Proposer aux communes et communautés de communes, engagées dans le déploiement des bornes de recharge un kit de communication sur la mobilité électrique.
2. Equiper les principaux sites administratifs du CG accueillant du public en bornes de recharge rapide à destination des visiteurs : EMT pole éco-quartier, jardin d'entreprises (si le CG devient propriétaire de places de parking), Dreux.


Equiper les principaux sites administratifs du CG en bornes de recharge pour les agents.

3. Partenariat avec la SAEDEL pour sensibiliser les chargés d'opération à l'implantation de bornes de recharge rapide dans le cadre d'aménagements de zones d'habitat, de commerces et de bureaux .
4. Rappel à la loi Grenelle2, décret relatif aux installations de recharge des véhicules électrique lors des Portés à connaissance et avis PLU
5. Inscrire une nouvelle aide dans le FDAIC relative à l'acquisition de véhicules légers ou mini utilitaires électriques par les communes.

Calendrier

- 2014 : Rédaction du règlement de la nouvelle aide.
Formalisation du partenariat avec la SAEDEL
Préparation du dossier d'installation des bornes sur les parkings CG
- 2015 : Première année d'aide aux communes.
Dossier de communication.
Kit de communication.
- 2016 : 2^{ème} année d'aide aux communes.
Communication, sensibilisation.
Bornes sur parkings visiteurs des principaux sites du CG
- 2017 à 2019 : Aide aux communes, communication, sensibilisation.

Indicateur de réalisation	Nombre de commune ayant bénéficié de l'aide. Nombre de véhicules électriques acquis grâce à cette aide.
Elu référent	Jean-Paul MALLET
Politique publique visée	
Axe 1 - Eure-et-Loir, territoire connecté	
Politique 4 – Faciliter les mobilités internes du territoire	

	Actions territoriales
	<u>Déplacements</u>
Action 22 – Développement de l'usage commercial du réseau Transbeauce	

Direction / service	DGAI / DTD
Pilote	Yopo N'GUEYA
Partenaires externes	Déléataire Transbeauce
Niveau d'engagement	Lancement en 2012
Echéances	2016

Objectifs

- Augmenter de 30% la fréquentation des lignes commerciales existantes d'ici 2016.

Cibles

- Déléataire.
- Euréliens.

Contexte

Le Conseil général a voté son Schéma départemental des déplacements le 14 novembre 2011.

Le réseau Transbeauce émet 14,7% des émissions de gaz à effet de serre du Conseil général. Il convient donc d'en optimiser l'usage.

La délégation de service publique est renouvelée en 2013 pour la durée 2013-2019.

Description

Il s'agit d'augmenter le taux de remplissage des lignes commerciales pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et le coût du service public. Cette action passe par la restructuration de certaines lignes, l'optimisation du réseau, l'évolution de la tarification, le développement du transport à la demande dans les zones dépourvues de tout transport collectif et la communication.

Calendrier

2012-2016 : Evolution de la tarification.


Développement du transport à la demande.

2012 : Classification du réseau et définition des niveaux de service des lignes commerciales structurantes.

2013-2014 : Mise en place des niveaux de service.

Indicateur de réalisation	
Indicateur d'impact	Nombre de personnes transportées en transport à la demande (TAD) Fréquentation annuelle des lignes Transbeauce

Elu référent	M. MALLET, Président de la 4 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 1 - Eure-et-Loir, territoire connecté	
Politique 04 - Faciliter les mobilités internes du territoire en développant l'intermodalité <i>Dynamiser le réseau Transbeauce</i>	

	Actions territoriales
	<u>Déplacements</u>
Action 23 – Promotion de télécentres de travail de proximité	

Direction / service	DGAT / DPT et DGS / DSI
Pilote	Joaquim MARTINS et Misaël MOREAU
Partenaires externes	CODEL, EPCI volontaires
Niveau d'engagement	Lancement en 2012
Echéances	2016

Objectifs

- Avoir 4 centres opérationnels sur l'Eure-et-Loir d'ici 2016.

Cibles

- Euréliens effectuant des déplacements quotidiens importants pour le travail.
- Entreprises hors Eure-et-Loir employant des euréliens

Contexte

D'après les sources insee 2008 plus de 40 000 euréliens travaillent en Ile-de France, La mise en place et la promotion de ces télécentres permettra de renforcer l'attractivité du département.

Cette action peut permettre à des propriétaires de résidence secondaires en Eure-et-Loir d'opter pour convertir cette résidence en résidence principale.

Cette action peut permettre de renforcer l'attractivité du département et ainsi accueillir de nouveaux résidents.

Le télétravail permet au salarié de regagner du pouvoir d'achat, limiter le stress et la fatigue, répondre aux éloignements travail – domicile, rééquilibrer temps de travail et temps privé, répondre aux souhaits des nouvelles générations et permettre aux personnes en situation de handicap de s'insérer dans la vie active.

Le télétravail permet à l'employeur de diminuer l'absentéisme, diminuer les frais généraux pour les locaux, augmenter la productivité individuelle et collective et développer une autre forme de management basé sur la conduite de projet.

Description

Il s'agit de proposer la mise en place de centres de travail de proximité destinés en particulier aux salariés (et freelance) euréliens travaillant, pour l'essentiel du public visé, en Ile-de-France. Le salarié peut alors fréquenter ce centre dédié 1 à 4 jours par semaine. Ce type de centre permet de constituer une communauté humaine et d'éviter l'isolement. De plus un ensemble de ressources partagées telles que copieur, salle de visio-conférence, espace restauration, etc. peuvent être mises à disposition. Le cadre réglementaire reste à vérifier, il pourrait s'agir d'un avenant au contrat de travail portant uniquement sur le lieux de travail et ne modifiant en rien le statut et la rémunération.

Calendrier

2012 : Enquête client auprès des salariés et entreprises.


2013-2014 : Inscription des projets dans les CDDI (4 territoires pilotes : Epernon, Dreux, La Loupe, Janville).
Investissements immobiliers par les EPCI.
Installation du matériel informatique et télécommunication.

2014 : Gestion et animation du réseau.

2014-2016 : Déploiement de nouveaux télécentres avec des territoires volontaires.

Indicateur de réalisation	Nombre de télécentres opérationnels
Indicateur d'impact	Nombre d'utilisateurs uniques par télécentre Taux d'occupation des télécentres

Elu référent	M. LEMARE, Président de la 2 ^e commission
Politique publique visée	
Axe 1 - Eure-et-Loir, territoire connecté	
Politique 01 - Faire de l'aménagement numérique un facteur de l'attractivité et du développement des territoires euréliens <i>Moderniser par les TIC les services rendus aux euréliens</i>	

	Actions territoriales
	<u>Agriculture</u>
Action 24 – Limitation des gaz à effet de serre sur les exploitations agricoles	

Direction / service	DGAT / DPT
Pilote	Mylène DUVAL
Partenaires externes	Chambre d'agriculture
Niveau d'engagement	Lancement en 2010
Echéances	2016

Objectifs

- 50 exploitations en agriculture intégrée (ou autre réseau)
- - 30% d'intrants dans les exploitations engagées
- 20 exploitations ayant mis en place des travaux d'économies d'énergie

Cibles

- Exploitations agricoles du département

Contexte

Dans un contexte économique difficile, l'activité agricole est confrontée à la hausse du coût de l'énergie (chauffage des bâtiments d'exploitation, carburant des tracteurs, ...). Cette action s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'environnement qui vise à accroître la maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre un taux de 30 % d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013 ».

Description


Il s'agit d'encourager dans le cadre de la politique agricole du département, des systèmes d'exploitation durables. Cette action est développée en partenariat avec la chambre d'agriculture, avec comme objectifs communs de développer une agriculture performante en terme d'environnement et encourageant l'innovation.

Calendrier

- 2012 : Élaboration d'itinéraires techniques limitant l'usage d'intrants (outil PERSYST)
 Mise en œuvre de l'agriculture intégrée à travers le réseau de fermes pilotes et de l'expérimentation de Miermaigne
- 2012-2013 : Réalisation de diagnostics énergétiques des exploitations et accompagnement pour le développement des énergies renouvelables
- 2013-2014 : Proposition des itinéraires techniques aux exploitants agricoles pour mise en œuvre et diffusion aux groupes de développement

Indicateur de réalisation	Nombre d'exploitations membres du « réseau agriculture intégrée » Nombre d'exploitations membres engagés dans un itinéraire technique de réduction des intrants Nombre d'exploitations ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique
Indicateur d'impact	Indices de fréquence de traitement des exploitations du « réseau agriculture intégrée » Quantité d'intrants économisée pour les exploitants engagés dans la démarche de limitation des intrants Nombre d'exploitations diagnostiquées réalisant des actions d'économies d'énergie

Elu référent	M. MANCEAU, Président de la 8 ^e commission (agriculture et environnement)
Politique publique visée	
Axe 3 - Eure-et-Loir, territoire d'opportunité	
Politique 17 - Faire de l'innovation le moteur de l'attractivité et de la compétitivité de l'Eure-et-Loir <i>Accroître par l'innovation la performance économique et environnementale de l'agriculture et sa diversification</i>	

	Actions territoriales
	<u>Agriculture</u>
Action 25 – Adaptation des exploitations agricoles au changement climatique	

Direction / service	DGAT / DPT
Pilote	Mylène DUVAL
Partenaires externes	Chambre d'agriculture
Niveau d'engagement	Lancement en 2010
Echéances	2016

Objectifs

- 100% des irrigants informés sur la gestion raisonnée de l'eau

Cibles

- Exploitations agricoles du département

Contexte

Le changement climatique commence à avoir des répercussions sur l'activité agricole, notamment sur la gestion de l'eau dont dépend fortement l'agriculture eurélienne. L'agriculture doit essayer d'anticiper le changement climatique pour pouvoir mieux s'y adapter.

Description

Il s'agit d'anticiper les modifications de pratiques et de cultures afin de permettre une meilleure adaptation aux changements climatiques. Cette action s'articule autour du partenariat avec la chambre d'agriculture et vise à promouvoir des systèmes d'exploitations plus durables et mieux adaptés aux contraintes climatiques et notamment aux contraintes liées à la gestion de l'eau.


Calendrier

2012-2016 :

- Développement du conseil en irrigation transmis aux agriculteurs via « irricarte »
- Organisation de réunions techniques permettant la promotion de systèmes alternatifs au système maïs soja pour encourager la diversification et l'autonomie alimentaire dans les élevages
- Elaboration, proposition et mise en œuvre d'itinéraires techniques permettant l'introduction de cultures plus adaptées au changement climatique (outil PERSYST)

Indicateur de réalisation	-Nombre d'agriculteurs bénéficiant du conseil à l'irrigation -Nombre de réunions techniques organisées pour encourager la diversification et l'autonomie alimentaire dans les élevages -Nombre d'agriculteurs mettant en place des d'itinéraires techniques permettant l'introduction de cultures plus adaptées au changement climatique
Indicateur d'impact	Part de maïs / soja utilisée dans les élevages du département

Elu référent	M. MANCEAU, Président de la 8 ^e commission (agriculture et environnement)
Politique publique visée	
Axe 3 - Eure-et-Loir, territoire d'opportunité	
Politique 17 - Faire de l'innovation le moteur de l'attractivité et de la compétitivité de l'Eure-et-Loir <i>Accroître par l'innovation la performance économique et environnementale de l'agriculture et sa diversification</i>	

	Actions territoriales
	<u>Agriculture</u>
Action 26 – Mise en œuvre d'une filière biomasse énergie locale – mise à jour 2014	

Direction / service	DGAT / DPT / SADEP
Pilote	Christophe BOYER
Partenaires externes	Chambre d'agriculture, Chambre de métiers et de l'artisanat, Pays Perche, VALBIOM, AGRODYNAMIC & DD, ADEME Centre
Niveau d'engagement	Lancement en 2012
Echéances	2016

Objectifs

- Avoir un bâtiment du Conseil général chauffé à la biomasse en 2016

Cibles

- Exploitations agricoles, propriétaires forestiers et collectivités

Contexte

Bien que l'Eure-et-Loir ne soit pas caractérisée par l'importance de sa forêt, la surface boisée représente 14% de sa surface, soit 82 000 ha. Elle constitue un potentiel de production d'énergie renouvelable largement sous exploité et représente un intérêt économique et environnemental. Quelques collectivités et particuliers ont mis en place de petites chaudières bois avec un approvisionnement venant souvent des départements voisins. Il n'y a en effet pas de filière d'approvisionnement locale. Une chaufferie de forte puissance est en construction à Châteaudun et une autre en projet sur l'agglomération chartraine. Compte-tenu des besoins, elles s'appuient sur de grosses filières professionnelles d'approvisionnement nationales.

Description

Il s'agit de favoriser la mise en place d'une filière d'approvisionnement en plaquettes forestières en circuit court. La démarche s'appuie sur le projet piloté par la Chambre d'agriculture, la Chambre des métiers et de l'artisanat et le Pays Perche, « Emergence

d'une filière bois énergie du bocage en Pays Perche», ainsi que sur les filières mises en place dans l'Orne et le Loir-et-Cher pour la valorisation énergétique du bois de bocage.

En parallèle, il est nécessaire de favoriser le développement des chaudières biomasses en s'appuyant sur les dispositifs de financement du Conseil général (CDDI et FDAIC).

Calendrier


2012-2013 : identification du potentiel énergétique des haies bocagères, identification des besoins et du potentiel de demande locale, sensibilisation et mobilisation des acteurs.

2014-2016:

- Projet « Emergence d'une filière bois énergie du bocage en Pays Perche » à l'échelle départementale : dépliant et guide pour les collectivités, dépliant et charte pour les agriculteurs, charte pour les artisans, visites, analyse des retours d'expérience, analyse d'opportunités pour les collectivités par la chambre d'agriculture...
- Travail sur l'optimisation des dispositifs de financement du Conseil général en faveur de l'efficacité énergétique.
- Propositions d'actions et d'opérations pilotes dans le champ d'action du Conseil général pour constituer des références, des « vitrines ».
- Définition des éléments constitutifs de la filière pour l'Eure-et-Loir : production, besoins, aspects juridiques et financiers....

Indicateur de réalisation	Nb d'actions du projet « Emergence d'une filière bois énergie du bocage en Pays Perche » mises en œuvre. Nombre de sites pilotes étudiés et retenus.
Indicateur d'impact	Quantité de GES évités par site pilote retenu.

Elu référent	M. MANCEAU, Président de la 8 ^e commission (agriculture et environnement)
Politique publique visée	
Axe 3 - Eure-et-Loir, territoire d'opportunité	
Politique 17 - Faire de l'innovation le moteur de l'attractivité et de la compétitivité de l'Eure-et-Loir <i>Faire de l'Eure-et-Loir un département à énergie positive (éolien, photovoltaïque, biomasse)</i>	

	Actions territoriales
	<u>Accompagnement des acteurs et partenaires</u>
Action 27 - Etude de la faisabilité d'un service d'ingénierie technique et financière dans le domaine de l'énergie à destination des petites collectivités	

Direction / service	DGAT / DC et ATD
Pilote	Aurélien SILLY et Julie SAINT-RAYMOND
Partenaires externes	ADEME, Etat, Région, Caisse des dépôts
Niveau d'engagement	Lancement en 2012
Echéances	2016

Objectifs

- Création du service d'ingénierie financière et technique "énergie", si validation du projet par les élus en 2013.

Cibles

- Petites collectivités du département.

Contexte

La mise en œuvre d'actions, de projets d'efficacité énergétique au niveau des petites collectivités est freinée par le manque d'ingénierie technique, de ressources financières et l'insuffisante connaissance des dispositifs financiers existants aux niveaux européen, national et régional dans le domaine de l'énergie (CEE, CPE, CPPE, dispositifs européens, appel à manifestation d'intérêt, dispositif Investissements d'Avenir, Caisse des dépôts, Instituts d'excellence, prg usages du numérique...). Cette problématique a été identifiée notamment par le groupe de travail "pouvoirs publics" (présidé par A. De Montgolfier) lors de la table ronde nationale sur l'efficacité énergétique.

Description


Il s'agit d'étudier la faisabilité d'un service d'ingénierie technique et financière à destination des collectivités n'en disposant pas, à savoir les plus petites collectivités du département. Cette action devra identifier les besoins, préciser les destinataires de ce service potentiel, les différentes modalités d'intervention possibles, les moyens nécessaires et aboutir à la proposition de différents scénarios.

Calendrier

- 2012: Constitution d'une équipe projet impliquant les différents acteurs concernés
- 2013-2014 : Enquête, entretiens, analyse des études existantes, recherches, veille
Benchmarking
Production de scénarios.

Indicateur de réalisation	Présentation en commission technique des besoins des collectivités, des structures existantes, des bénéficiaires potentiels et des outils financiers existants Présentation en commission technique du benchmarking et des scénarios
Indicateur d'impact	Décision des élus

Elu référent	M. LEMARRE Président de la 2 ^{ème} Commission (développement économique)
Politique publique visée	
Axe 1 - Eure-et-Loir, territoire connecté.	
Politique 2 - Profiter de la réforme territoriale pour développer les coopérations publiques <i>Renforcer la cohérence de l'action publique eurélienne</i>	

	Actions territoriales
	<u>Accompagnement des acteurs et partenaires</u>
Action 28 - Intégration de critères et aides liées à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables dans les CDDI et les subventions	

Direction / service	DGAT / DC
Pilote	Renaud JOUANNEAU
Partenaires externes	Communauté de communes et d'agglomérations signataires des contrats, maîtres d'ouvrage potentiels des projets, partenaires financiers
Niveau d'engagement	Lancement en 2013
Echéances	2016

Objectifs

- Définition des objectifs en 2013.

Cibles

- Collectivités et maîtres d'ouvrage potentiels.

Contexte

Le Conseil général redéfinit sa politique de contractualisation avec les territoires et les dispositifs de financement qui en découlent pour la période 2013-2016.

Description

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle politique de contractualisation avec les territoires, il s'agit d'orienter et / ou de conditionner les aides du Département à la prise en compte dans les projets de la maîtrise de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables. Les projets susceptibles d'être concernés sont les équipements de services, sportifs et culturels, les opérations de logements,... . Les fiches actions du dispositif opérationnel de la nouvelle contractualisation permettront de préciser, en articulation étroite avec les fiches actions du plan climat énergie, les opérations concernées ainsi que la nature et le montant des aides.


Calendrier

2012 : Définition des orientations générales et du dispositif opérationnel de la nouvelle politique de contractualisation avec les territoires.

2013-2016 : Programmation des projets retenus dans le cadre des contrats signés avec les territoires.

Indicateur de réalisation	Nombre de projets programmés et réalisés
Indicateur d'impact	

Elu référent	M. LEMARRE Président de la 2 ^{ème} Commission (développement économique)
Politique publique visée	
Axe 3 - Eure-et-Loir, territoire d'opportunité	
Politique 18 - Aménager et développer l'Eure et Loir en stimulant l'investissement public local	
<i>Favoriser le développement des services et équipements de proximité</i>	

	Actions territoriales
	<u>Accompagnement des acteurs et partenaires</u>
Action 29 - Partenariat avec les chambres consulaires pour promouvoir les démarches énergétiques des entreprises et des artisans	

Direction / service	DGAT / DPT
Pilote	Cyrielle MERCIER
Partenaires externes	Communauté de communes et d'agglomérations signataires des contrats, maîtres d'ouvrage potentiels des projets, partenaires financiers
Niveau d'engagement	Lancement en 2013
Echéances	2016

Objectifs

- Définition des objectifs en 2013.

Cibles

- Collectivités et maîtres d'ouvrage potentiels.

Contexte

Le Conseil général redéfinit sa politique de contractualisation avec les territoires et les dispositifs de financement qui en découlent pour la période 2013-2016.

Description

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle politique de contractualisation avec les territoires, il s'agit d'orienter et / ou de conditionner les aides du Département à la prise en compte dans les projets de la maîtrise de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables. Les projets susceptibles d'être concernés sont les équipements de services, sportifs et culturels, les opérations de logements,... . Les fiches actions du dispositif opérationnel de la nouvelle contractualisation permettront de préciser, en articulation étroite avec les fiches actions du plan climat énergie, les opérations concernées ainsi que la nature et le montant des aides.


Calendrier

2012 : Définition des orientations générales et du dispositif opérationnel de la nouvelle politique de contractualisation avec les territoires.

2013-2016 : Programmation des projets retenus dans le cadre des contrats signés avec les territoires.

Indicateur de réalisation	Nombre de projets programmés et réalisés
Indicateur d'impact	

Elu référent	M. LEMARRE Président de la 2 ^{ème} Commission (développement économique)
Politique publique visée	
Axe 3 - Eure-et-Loir, territoire d'opportunité	
Politique 18 - Aménager et développer l'Eure et Loir en stimulant l'investissement public local	
<i>Favoriser le développement des services et équipements de proximité</i>	

	Actions territoriales
	<u>Accompagnement des acteurs et partenaires</u>
Action 30 - Développement de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, et réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire avec les entreprises, les pôles de compétitivité et les grappes d'entreprises – mise à jour 2014	

Direction / service	DGAT / DPT
Pilote	Auréliе FOUILLEUL
Partenaires externes	Grappes d'entreprises et pôles de compétitivité, Université d'Orléans, ADEME, DIRECCTE, Région Centre, BPI France, EDF EN...
Niveau d'engagement	En cours
Echéances	2016

Objectifs

- Avoir fait émerger des projets de recherche-développement-innovation intégrant la problématique énergie et gaz à effet de serre d'ici 2016.
- Participer au développement de la licence professionnelle Maîtrise de l'Energie et Energies Renouvelables (MEER) dispensée à l'IUT de Chartres.

Cibles

- Pôles de compétitivité et grappes d'entreprises (DREAM, S2E2, MAPROPEE, Valbiom, Agrodynamie & développement durable...)
- Industries, entreprises (EDF EN...), collectivités, acteurs économiques...
- Université d'Orléans.

Contexte

Le Conseil général contribue financièrement au fonctionnement et aux activités des grappes d'entreprises et des pôles de compétitivité. Il est signataire des contrats de performance des pôles.

La collectivité soutient financièrement des projets collaboratifs de recherche, portés par les pôles de compétitivité, qui ont un impact positif sur l'environnement et la lutte contre le changement climatique. Le dispositif Innov 28 permet également d'apporter une subvention aux projets d'innovation des entreprises euréliennes soutenus par BPI France.

Par ailleurs, le Département soutient les formations de l'Université d'Orléans à Chartres.

Description

Il s'agit de favoriser et valoriser les projets innovants des entreprises et laboratoires de recherche, et d'inscrire cette orientation énergétique comme prioritaire dans les conventions d'objectifs avec les pôles et grappes concernés par les thématiques énergie et gaz à effet de serre.


Calendrier

2012-2016 :

Définition des priorités dans les conventions de partenariat.
Contribution à la valorisation de l'offre de formation auprès des étudiants et des entreprises.

Indicateur de réalisation	Nombre de projets innovants portant sur la thématique Nombre d'actions contribuant à valoriser la formation auprès des étudiants et des entreprises Intégration de critères spécifiques dans les conventions
Indicateur d'impact	Nombre d'inscrits en licence professionnelle MEER Nombre de projets structurants montés

Elu référent	M. LEMARRE Président de la 2 ^{ème} Commission (développement économique)
Politique publique visée	
Axe 3 - Eure-et-Loir, territoire d'opportunité	
Politique 15 - Faciliter l'ancrage des jeunes euréliens par l'orientation professionnelle et l'accès aux formations supérieures Politique 17 - Faire de l'innovation le moteur de l'attractivité et de la compétitivité économique de l'Eure-et-Loir <i>Promouvoir l'efficacité énergétique et limiter l'impact des activités sur le climat</i> <i>Faire de l'Eure-et-Loir un département à énergie positive</i>	

	Actions territoriales
	<u>Accompagnement des acteurs et partenaires</u>
Action 31 - Mise en place d'une conditionnalité partielle des aides destinées aux établissements médico-sociaux en fonction de leur performance énergétique	

Direction / service	DGAS / ESMS
Pilote	Jean-Luc BAILLY
Partenaires externes	Etablissements sociaux et médico-sociaux, Agence régionale de santé
Niveau d'engagement	En attente
Echéances	2016

Objectifs

- Consommer moins de 65 kwh/m² dans les bâtiments rénovés d'ici 2016.

Cibles

- Etablissements sociaux et médico-sociaux.

Contexte

9% de la population eurélienne a plus de 75 ans, soit un total de 37 000 seniors. Les capacités installées en établissement sont de 4 547 lits d'établissements pour personnes âgées dépendantes, 948 lits pour personnes handicapées et 710 lits pour des jeunes confiés dans le cadre de la protection de l'enfance.

Le Conseil général participe à la solvabilisation des prix de journée des établissements médico-sociaux dans le cadre de ses compétences d'aide sociale (plus de 97 000 000 € en 2011 tous secteurs confondus) et aide à l'investissement des restructurations des établissements (plus de 2 000 000 € en 2011).

Les établissements médico-sociaux présentent d'importants besoins énergétiques en hiver, ainsi qu'en été pour la prévention des risques liés à la chaleur pour les résidents des établissements médicalisés. La canicule de 2003 a montré la sensibilité des personnes âgées aux épisodes caniculaires et les problématiques des structures d'hébergement pour y faire face.

Description


Il s'agit de mettre en œuvre une conditionnalité des subventions d'investissements du Département dans le cadre des opérations de modernisation des établissements, afin de limiter l'impact des travaux sur le prix de journée supporté par le résident, sa famille et le Département, et de participer à la maîtrise de la consommation d'énergie. Le Département conditionnera son engagement à garantir un niveau de subventions publiques tous dispositifs confondus à 37 500 € par lit aux opérations répondant aux critères techniques et normatifs déterminés. Pour les opérations ne répondant à ces critères de subordination, le niveau garanti sera réduit à 30 000 € par lit.

Calendrier

- 2012 : Constitution d'un groupe de travail pour déterminer les critères techniques à retenir.
- 2014 : Pôle gérontologique de Bonneval.
- 2015 : Reconstruction de la Charmille à Nogent-le-Rotrou, restructuration de la maison de retraite Fédé à Châteaudun et extension à Courville sur Eure.
- 2016 : Restructuration de l'hôpital local de la Loupe, de la maison de retraite de Senonches et reconstruction des Marronniers à Bonneval.

Indicateur de réalisation	Nombre d'opérations et nombre d'opérations bénéficiaires du niveau plafond de subventions
Indicateur d'impact	Dépenses constatées au compte administratif des établissements concernés Consommation d'énergie dans ces établissements

Elu référent	M. NICOLAS Président de la 5 ^{ème} Commission (solidarités et affaires sociales)
Politique publique visée	
Axe 2 - Eure-et-Loir, territoire de solidarité	
Politique 6 – Accompagner les seniors dans leur parcours de vie <i>Limiter le reste à charge des résidents des EHPAD</i>	

	Actions territoriales
	<u>Biodiversité</u>
Action 32 – Participation à l’Observatoire régional de la biodiversité, suivi des impacts du changement climatique – mise à jour 2014	

Direction / service	DGAT/ DAE et Observatoire territorial
Pilote	Estelle MENAGER et Mathieu BESNIER
Partenaires externes	Associations, Ecopôle, Région Centre.
Niveau d’engagement	Lancement en 2013
Echéances	2016

Objectifs

- Adoption d'une stratégie intégrant la lutte et l'adaptation au changement climatique

Cibles

- Patrimoine naturel départemental

Contexte

Les évolutions climatiques ont et auront un impact sur la biodiversité. Des démarches seront mises en œuvre à différents niveaux pour en évaluer les enjeux et les orientations sur les conduites à tenir.

Description

Il s'agit pour le Conseil général de s'impliquer dans les réseaux dédiés pour favoriser la connaissance sur les évolutions de la biodiversité liées au changement climatique.

Calendrier :

2013 : création de l'Observatoire régional de la biodiversité.

2014 : sollicitation de l'Observatoire régional pour du suivi et de l'analyse à l'échelle du département de marqueurs pertinents pour Eure-et-Loir.

2013-2016 :


Veille : benchmarking visant à analyser et synthétiser les travaux sur les impacts du changement climatique sur la biodiversité.

Contribution aux éventuels groupes de travail.

Définition d'une stratégie à l'échelle départementale en fonction des éléments recueillis.

Indicateur de réalisation	Participation du Conseil général à des groupes de travail
Indicateur d'impact	Validation d'une stratégie d'action

Elu référent	M. MANCEAU, Président de la 8 ^e commission (agriculture et environnement)
Politique publique visée	
Axe 4 - Eure-et-Loir, territoire vitalité.	
Politique 25 - Préserver et valoriser les sites naturels euréliens <i>Préserver les milieux naturels remarquables</i>	

	Actions territoriales
	<u>Sensibilisation et mobilisation</u>
Action 33 – Sensibilisation des élus à la lutte contre le changement climatique et à la production d'énergies renouvelables	

Direction / service	Cabinet et DGAT/ DPT
Pilote	Florence NAULET et Fabienne FIGEAC
Partenaires externes	Associations des maires
Niveau d'engagement	Lancement en 2012
Echéances	2016

Objectifs

- Organiser au moins 3 réunions d'information techniques ou générales sur la thématique climat-énergie d'ici 2016.

Cibles

- Elus locaux

Contexte

La sensibilisation des élus et la montée en compétence du personnel passeront nécessairement par l'acquisition des connaissances de base concernant le changement climatique.

La réalisation des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses impacts repose, en grande partie, sur les collectivités locales. Celles-ci ont, en effet, un rôle fondamental à jouer dans la gestion des problématiques énergétiques et climatiques à l'échelle locale. Les collectivités peuvent notamment agir avec efficacité sur les secteurs du bâtiment et des transports qui sont responsables de plus des deux tiers des émissions de gaz à effet de serre et dont les émissions sont en constante augmentation depuis 1990.

Le Conseil général met en place une politique visant à lutter contre le changement climatique. En faisant de l'Eure-et-Loir la terre des énergies positives, il contribue également au développement des énergies renouvelables.

Description

Il s'agit de sensibiliser et informer les élus locaux sur cette politique et les atouts du territoire, afin qu'ils puissent participer aux objectifs nationaux et régionaux (3X20), et concourir aux objectifs départementaux qui en découlent : développement économique, lutte contre la précarité énergétique et protection de l'environnement.


Des actions de sensibilisation et d'information auprès des élus locaux seront organisées par le Conseil général sur des thématiques ou procédures ciblées, afin d'initier et faciliter la lutte contre le changement climatique sur le territoire. Ces actions permettront de valoriser également l'exemplarité du Conseil général et les exemples locaux, l'impact économique de la lutte contre le changement climatique, et le positionnement de l'Eure-et-Loir à l'échelle régionale et nationale.

Calendrier :

2012-2016 : Construction d'un programme d'information et sensibilisation via des supports médiatiques existants, l'association des maires, des évènements départementaux et des visites de sites
Recensement et suivi des projets départementaux
Valorisation de l'exemplarité du Conseil général

Indicateur de réalisation	Nombre d'actions de sensibilisation / informations réalisées
Indicateur d'impact	Nombre de projets initiés

Elu référent	Cabinet du Président
Politique publique visée	
Axe 3 - Eure-et-Loir, territoire d'opportunité	
Politique 17 - Faire de l'innovation le moteur de l'attractivité et de la compétitivité économique de l'Eure-et-Loir <i>Promouvoir l'efficacité énergétique et limiter l'impact des activités sur le climat</i> <i>Faire de l'Eure-et-Loir un département à énergie positive 2013-2016</i>	

	Actions territoriales
	<u>Sensibilisation et mobilisation</u>
Action 34 – Sensibilisation des euréliens à la lutte contre le changement climatique et valorisation des actions du Conseil général	

Direction / service	Cabinet et DGAT/ DPT
Pilote	Florence NAULET et Fabienne FIGEAC
Partenaires externes	Espace info énergie 28, Habitat et développement, réseau départemental
Niveau d'engagement	Lancement en 2012
Echéances	2016

Objectifs

- Organiser au moins 3 évènements grand public sur la thématique climat énergie d'ici 2016.

Cibles

- Euréliens

Contexte

Le Conseil général sensibilise depuis plusieurs années les euréliens au développement durable, d'abord via la Charte départementale pour l'environnement de 1999 à 2009, puis via l'évènement mensuel NOZIDEO et depuis 2012 sa déclinaison annuelle.

Depuis 2012, le Conseil général se mobilise sur le thème « Eure-et-Loir, terre des énergies positives ».

La mise en œuvre du parc photovoltaïque de Crucey d'une puissance de 60 MW qui sera inauguré en septembre 2012 provoque l'intérêt des euréliens, élus et acteurs économiques.

Par ailleurs, les gaz à effet de serre sont émis lors des actes quotidiens de tout un chacun : se déplacer, se chauffer, se nourrir et acheter des produits manufacturés. La sensibilisation de tous est donc primordiale pour faciliter les changements de comportement nécessaires à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Description

Il s'agit de sensibiliser le grand public pour l'inciter à agir à son échelle, de valoriser les réalisations du Conseil général, son positionnement à l'échelle nationale et régionale. Cette action passe également par le partenariat avec l'Espace info énergie d'Eure-et-Loir.

Pour cela, le Conseil général dispose de plusieurs leviers, notamment l'organisation d'animations et de communications, le partenariat avec l'Espace info énergie d'Eure-et-Loir, la valorisation d'actions d'acteurs départementaux, la participation à des initiatives locales...

Un des points forts de cette action sera notamment l'inauguration du Parc photovoltaïque de Crucey dès septembre 2012.

Calendrier :

2012 : Mise en place de Nozidéo sur le thème de l'énergie

2012-2014 : Valorisation du Parc photovoltaïque de Crucey

2012-2016 : Réalisation d'un bilan annuel des actions du PCE

Convention annuelle avec l'Espace info énergie et participation au Défi famille à énergie positive

Définition d'un plan de communication annuel basé sur les médias départementaux, les évènements existants, de nouveaux évènements...

Nombre d'actions de sensibilisation / informations réalisées

Indicateur de réalisation	Nombre d'actions de sensibilisation / informations réalisées Réalisation du bilan annuel du PCE
Indicateur d'impact	

Elu référent	Cabinet du Président
Politique publique visée	
Axe 3 - Eure-et-Loir, territoire d'opportunité	
Politique 17 - Faire de l'innovation le moteur de l'attractivité et de la compétitivité économique de l'Eure-et-Loir <i>Promouvoir l'efficacité énergétique et limiter l'impact des activités sur le climat</i> <i>Faire de l'Eure-et-Loir un département à énergie positive</i> 2013-2016	